

Artisan RGE : 7 contrôles avant de signer

Checklist imprimable pour vérifier l'entreprise, le devis et les intervenants réels

À retenir : la mention RGE ne garantit ni la qualité du chantier ni l'obtention d'une aide. Vérifiez le SIRET, le domaine de qualification, sa validité et l'entreprise qui réalisera effectivement les travaux.

Les sept contrôles

☐	1. Identité	Comparer la raison sociale, le SIRET, l'adresse et les coordonnées sur le devis, le certificat et l'annuaire.
☐	2. Annuaire officiel	Retrouver l'établissement dans l'annuaire France Rénov' et ouvrir sa fiche, sans se fier au seul logo affiché.
☐	3. Domaine RGE	Vérifier que la qualification couvre exactement les travaux prévus : isolation, pompe à chaleur, ventilation, solaire, etc.
☐	4. Dates de validité	Contrôler la période du certificat et la date exigée par l'aide visée. Conserver une copie du justificatif.
☐	5. Devis et visite	Contrôler quantités, performances, exclusions et calendrier. Vérifier la date de visite préalable lorsqu'elle est requise.
☐	6. Assurance	Demander l'attestation d'assurance et vérifier que l'activité déclarée correspond précisément au chantier.
☐	7. Sous-traitants	Obtenir leur identité, leur rôle et leur qualification RGE lorsque le dispositif d'aide l'exige pour l'entreprise exécutante.

Trois signaux d'alerte immédiats

- Appel non sollicité ou discours prétendant agir au nom de l'État, de l'Anah ou de France Rénov'.
- Aide, économie ou reste à charge présenté comme garanti avant l'instruction du dossier.
- Pression pour signer le jour même, SIRET incohérent ou refus de nommer le sous-traitant réel.

Vérifications officielles

Annuaire France Rénov' - Conseils de la DGCCRF - Mentions du devis

Conservez devis, certificat, attestations, échanges et preuves de paiement. En cas de pratique trompeuse : SignalConso.

Guide complet
Scannez pour retrouver
les explications,
recours et sources sur
Habitatio.fr.

